

ASSEMBLÉE NATIONALE

24 mai 2016

RELATIF À LA TRANSPARENCE, À LA LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET À LA
MODERNISATION DE LA VIE ÉCONOMIQUE - (N° 3623)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL728

présenté par

M. Colas, rapporteur pour avis au nom de la commission des finances

ARTICLE 29

À la première phrase de l'alinéa 2, après les mots :

« d'un »

insérer le mot :

« tel ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.